conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 18.11.2019 Date de la première version publiée:

20.10.2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : KUKKO Graisse spéciale KSF-69

No. d'article : 699915, 699904, 699975

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

**Produit Iubrifiant** 

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Kleinbongartz & Kaiser oHG

> Heinrich-Hertz-Str. 5 40721 Hilden | Germany

Phone: +49 2103 9757-300

info@kukko.com | kukko.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 551 19240 Numéro d'appel d'urgence

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.

lubrifiant solide

## **Composants**

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Limites de con- centration Facteur M Notes	Concentration (% w/w)
kaolin calciné	92704-41-1 296-473-8	Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de carbone Oxydes de métaux Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière). Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec- : Essayer de prevenir la penetration du materiel dans les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

tion de l'environnement égouts ou les cours d'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Equipement de protection individuel, voir section 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

sée soigneusement après manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs propre-

ment étiquetés.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Distillats paraffiniques	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5,6 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

lourds (pétrole), hy-	locaux	
drotraités; huile de		
base — non spécifiée		

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	Oral(e)	9,33 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée	Oral(e)	9,33 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

aucun(e)

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Indice de protection : Classe 1

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en pré-

sence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par

les directives d'exposition.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version 1.4

Date de révision: 18.11.2019

Date de dernière parution: 13.11.2018 Date de la première version publiée:

20.10.2016

Aspect : pâte

Couleur : vert

Odeur : fruité

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Solides combustibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,01 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0,94 gcm3

(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi- : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Date de révision: Version 1.4

18.11.2019

Date de dernière parution: 13.11.2018 Date de la première version publiée:

20.10.2016

tion

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Non applicable

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal Non corrosif pour les métaux.

Auto-inflammation n'est pas auto-inflammable

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de matières à signaler spécialement.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:** 

kaolin calciné:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme

toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique,

catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:** 

kaolin calciné:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:** 

kaolin calciné:

Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018

1.4 18.11.2019 Dat

Date de la première version publiée:

20.10.2016

## Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Composants:** 

kaolin calciné:

Voies d'exposition : Inhalation

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3

avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité à dose répétée

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

**Produit:** 

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version 1.4

Date de révision: 18.11.2019

Date de dernière parution: 13.11.2018 Date de la première version publiée:

20.10.2016

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-

sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 18.11.2019 Date de la première version publiée:

20.10.2016

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

plémentaire

Information écologique sup- : Pas d'information écologique disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-Emballages contaminés

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés

conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains ar-

ticles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 84

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 18.11.2019 Date de la première version publiée:

20.10.2016

(R-461-3, France)

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,13 %

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Normé de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



## KUKKO Graisse spéciale KSF-69

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2018 1.4 Date de la première version publiée:

20.10.2016

et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société Kleinbongartz & Kaiser oHG. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société Kleinbongartz & Kaiser oHG. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans le consentement écrit explicite de Kleinbongartz & Kaiser oHG. Conformément aux prescriptions légales, la société Kleinbongartz & Kaiser oHG met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société Kleinbongartz & Kaiser oHG n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fich es de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se des tinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établisse nt pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé de Kleinbongartz & Kaiser oHG.